



Direction Départementale  
Des Territoires de l'Orne

PRÉFET DE L'ORNE

Service Application du droit des sols, Circulation et Risques

Pôle Aménagement et Circulation

## DECLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS

(Décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, négoce courtage de déchets  
codifié aux articles R 541-50 à R 541-54 du code de l'environnement)

**Renouvellement du récépissé de déclaration n° \_\_\_\_\_**

Nom ou dénomination de l'entreprise :

Adresse complète :

N° Siret :

Téléphone :

Courriel :

Préciser la nature des déchets pris en charge :

Déchets dangereux       Déchets non dangereux

Préciser le nom et les coordonnées de la personne à contacter en cas d'accident ou d'incident :

Nom :

Téléphone :

Portable :

➤ **Joindre** un extrait de l'inscription portée au **registre du commerce et des sociétés (Kbis)** ou le cas échéant si l'entreprise n'est pas inscrite à ce registre, un extrait de l'inscription portée au répertoire des métiers, **datant de moins de trois mois**

➤ Préciser le nombre de véhicule affectés au transport : \_\_\_\_\_

➤ si transports de matières dangereuses n° d'immatriculation des véhicules affectés à l'activité de transport :

ou n° d'exploitation de l'entreprise :

Je m'engage à :

- ne transporter des déchets que vers des installations de traitement conforme à la loi du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- procéder à la reprise et à l'élimination des déchets transportés par mes soins que, le cas échéant, j'abandonnerais, déverserais ou orienterais vers une destination non conforme à la réglementation relative au traitement des déchets ;
- informer sans délais, en cas d'accident ou de déversement accidentel de déchets, le préfet de département territorialement compétent.

Nom du responsable légal de l'entreprise ou de son représentant :

Date

Signature :

[www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr)

Cité administrative place Bonet- B.P.537 – 61007 Alençon Cédex  
Accueil : 08h30-12h00 13h30-17h00  
Tél. : 02 33 32 50 50